



Municipalité de la
Commune de Givrins

Préavis n° 50/2026
au Conseil communal

**Demande d'un crédit complémentaire de
CHF 43'240.00 TTC destiné à financer, pour
1/2, le redimensionnement de la liaison de
secours entre Givrins et Genolier**

Délégués municipaux : Madame Muriel Dauphin et Monsieur Gregory Favre

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Au printemps 2023, les Communes de Givrins et de Genolier validaient respectivement les préavis n° 13/2023 et n° 34/2023, relatifs à la demande d'un crédit de CHF 193'430.00 TTC destiné à financer pour moitié la pose d'une conduite d'eau sous pression comme liaison de secours entre les Communes de Givrins et de Genolier. Ce projet reprenait un projet de 2020 issu du PDDE des deux Communes mentionnant le besoin de mettre en place une liaison de secours entre les deux Communes.

Depuis, le projet est arrivé au bout de la procédure de légalisation et a obtenu l'accord de l'OFCO et de l'ECA pour sa réalisation. Il a également fait l'objet d'un appel d'offres conformément à la loi sur les marchés publics. La conduite a été en partie réalisée de manière anticipée sur la Commune de Genolier dans le cadre des travaux sur le chemin des Chevreuils et la route de Châtel afin d'éviter toute réouverture. De même, la conduite dans la zone forêt a été réalisée à l'automne 2025.

Les importantes périodes d'étiage de ces derniers étés, l'évolution des sources et l'adaptation importante du système de télégestion de la Commune de Givrins ont incité les Municipalités à réévaluer les besoins et les fonctionnalités de cet ouvrage d'interconnexion. Il ressort de cette réévaluation un besoin d'augmentation du débit de la pompe, l'ajout d'un dispositif de protection contre les coups de bélier et une intégration au nouveau système de télégestion plus important, entraînant dès lors un dépassement des coûts prévisibles.

Dans ce sens et en toute transparence, avant de procéder aux travaux de la chambre, les deux Municipalités souhaitent soumettre ces modifications aux deux Conseils communaux par l'intermédiaire de ce préavis complémentaire.

2. EVOLUTION DU PROJET

Le projet initial prévoyait une chambre en béton permettant d'intégrer un dispositif comprenant le système CLA-VAL automatisé de la liaison Givrins-Genolier et la mise en place d'une petite pompe dimensionnée pour un débit de l'ordre de 200 L/min, fonctionnant en mode secours ON/OFF par un enclenchement à distance à la demande, système qui ne nécessitait pas de protection contre les coups de bélier puisque ne fonctionnant qu'occasionnellement et sous contrôle.

Le dimensionnement d'une pompe de 200 L/min correspondait à la consommation horaire moyenne du village, permettant d'assurer un appui ou de re remplir un réservoir d'eau complémentaire, sans toutefois couvrir à elle seule la consommation en tout temps.

Le suivi, à considérer néanmoins avec certaines réserves au vu des dysfonctionnements de plusieurs éléments de mesures, de la fourniture d'eau de la source de la Bellangère et de la dépendance de la SAPAN à l'eau de secours montre ces dernières années un recours plus important à cette ressource, de manière plus continue et plus longue. De plus, si l'eau fournie dépasse les quotas prévus initialement, le prix de facturation de l'eau est fortement majoré.

Après analyse, notamment avec les Services Industriels de Nyon en charge de l'exploitation du réseau de Givrins, il serait préférable de mettre en place une pompe plus grosse de l'ordre de 400 L/min permettant de couvrir le débit des heures de pointe et de remplir plus rapidement les réservoirs en cas de manque d'eau. Le recours à cette ressource devenant régulier, plutôt qu'occasionnel, doit pouvoir fonctionner de manière totalement autonome par les systèmes de télégestion mis en place sur les Communes, notamment celui de Givrins avec le passage au système Rittmeyer.

Par ailleurs, une exploitation en mode strictement occasionnel, avec enclenchement manuel de la liaison, impliquerait la nécessité d'effectuer des purges régulières de la conduite pour des raisons d'hygiène et de qualité de l'eau potable. Cette solution engendrerait une charge d'exploitation récurrente nécessitant une intervention sur site, ainsi qu'un risque opérationnel en cas d'oubli.

L'automatisation complète de l'installation permet de limiter ces coûts récurrents et de garantir la conformité sanitaire des réseaux d'eau.

Lorsque l'on recourt régulièrement à une pompe plus grosse en fonctionnement autonome, il devient impératif de l'équiper d'un dispositif anti-bélier afin d'éviter toute rupture de conduite en cas de pannes de courant lors du fonctionnement des pompes. De plus, l'intégration aux systèmes de télégestion est rendue plus complexe par la mise en place du nouveau système de télégestion de dernière génération basé sur les courbes de réservoirs.

Pour permettre la mise en place du dispositif anti-bélier et de la pompe de plus gros débit, la dimension de la chambre enterrée doit être revue à la hausse ce qui implique un surcoût des travaux de génie civil.

Les deux Municipalités estiment qu'il serait dommageable de réaliser l'installation comme prévu initialement dans les Préavis votés en 2023 et de risquer à court terme de se retrouver avec un ouvrage trop petit, ne permettant pas son évolution.

Dans ce sens, les Municipalités souhaitent profiter des travaux non achevés pour modifier le projet, agrandir la chambre, prévoir tout de suite la mise en place d'une pompe de 400 L/min et l'intégrer au nouveau système de télégestion des deux Communes en vue d'une simplification de l'exploitation et d'une optimisation ultérieure des apports en eau entre les ressources des deux Communes et l'eau de secours de la SAPAN.

3. COÛTS DES TRAVAUX

Le budget prévisionnel a été établi sur la base d'offres rentrées et peut se résumer de la manière suivante :

	Préavis voté en 2023	Montant du budget des travaux 2026	Préavis complémentaire 2026
1 Travaux de génie civil, fouille, chambre de livraison	136'000.00	155'200.00	19'200.00
2 Appareillage conduite, chambre et pompe	97'500.00	121'100.00	23'600.00
3 Télégestion + compteur	44'800.00	58'700.00	13'900.00
4 Serrurerie	5'500.00	5'500.00	0.00
5 Raccordement électrique et TT	13'600.00	27'000.00	13'400.00
6 Honoraires pour étude et DT	32'100.00	42'000.00	9'900.00
7 Divers et imprévus	29'700.00	29'700.00	0.00
Total des travaux HT	359'200.00	439'200.00	80'000.00
TVA 8.1%			6'480.00
TOTAL DES TRAVAUX TTC			CHF 86'480.00
Part Givrins, ½			CHF 43'240.00
Part Genolier, ½			CHF 43'240.00

4. FINANCEMENT

Ce crédit complémentaire de CHF 43'240.00 TTC constitue une dépense d'investissement au sens du modèle comptable harmonisé MCH2.

L'investissement sera inscrit au patrimoine administratif et amorti selon les catégories MCH2 applicables aux installations mécaniques et électromécaniques du réseau d'eau, soit sur une durée de 20 ans. L'amortissement annuel s'élèvera à environ CHF 2'162.00.

L'investissement sera financé par la trésorerie courante ou, cas échéant, par le recours à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement autorisé.

Les charges financières seront partagées entre les deux Communes et imputées au service des eaux, couvertes par les taxes y relatives, conformément au principe d'autofinancement du service.

5. CONCLUSIONS

Ce préavis complémentaire permet d'adapter la liaison de secours entre les Communes de Givrins et de Genolier afin de la passer d'une simple liaison de secours à un outil permettant une gestion optimale des ressources en eau des deux Communes. Ce projet permet de gérer les apports mutuels en eau plus flexibles en relation avec les besoins d'exploitation des réseaux actuels et en lien avec l'évolution du climat et des périodes d'étiage de plus en plus importantes.

La non-réalisation de ces adaptations permet une économie à court terme mais risque rapidement d'engendrer des frais plus importants si cette liaison devait être renforcée dans un second temps, raison pour laquelle les Municipalités souhaitent réaliser directement un projet un peu plus conséquent et adapté aux nouveaux besoins.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Givrins

- vu** le préavis municipal n° 50/2026 concernant la demande d'un crédit complémentaire de **CHF 43'240.00 TTC** destiné à financer, pour ½, le redimensionnement de la liaison de secours entre Givrins et Genolier ;
- ouï** le(s) rapport(s) de la(des) commission(s) chargée(s) d'étudier cet objet ;
- attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide :

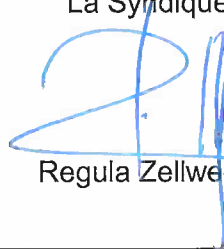
1. D'adopter le préavis municipal n° 50/2026 concernant la demande d'un crédit complémentaire de **CHF 43'240.00 TTC** destiné à financer, pour ½, le redimensionnement de la liaison de secours entre Givrins et Genolier ;
2. D'accorder un crédit d'investissement de **CHF 43'240.00 TTC** ;
3. De financer ce montant par la trésorerie courante ou par un emprunt aux conditions du marché ;
4. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux.


Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 mars 2026 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

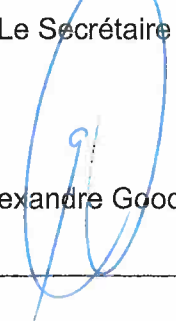
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

Le Secrétaire


Regula Zellweger


MUNICIPALITE
DE GIVRINS


Alexandre Good